

CIRCULAIRE INCENDIE SPLENDID

contact@lesgrandsthermes.com

lun. 19 déc.
2022 17:42

À moi

Mesdames, Messieurs,

Dans la nuit du vendredi 16 au samedi 17 décembre 2022, un incendie s'est produit dans l'appartement n°72 de la résidence le Splendid. Les pompiers sont intervenus immédiatement et celui-ci a été maîtrisé.

De la suie s'est déposée dans le hall d'entrée, l'entresol, le 1er et le 2ème étage de la résidence. Nous avons fait intervenir dans la foulée une entreprise spécialisée pour l'aspiration de celle-ci. Bien entendu le sinistre a été déclaré.

Cet incendie a été causé (source gendarmerie) par la mauvaise utilisation d'un radiateur électrique branché sur une alimentation de section trop petite pour la puissance dudit radiateur. Aussi nous souhaitons attirer l'attention de tous les copropriétaires afin que ce genre d'incident ne se reproduise plus.

Par la présente, nous vous demandons de faire vérifier vos installations électriques privatives par un professionnel afin de vous assurer que celles-ci soient sécurisées, notamment dans l'éventualité où vous auriez rajouté un radiateur sur une alimentation existante. La section d'une alimentation doit être suffisamment grosse pour supporter la puissance d'un appareil. Certes, au vu de l'âge des appartements, il se peut que tout ne soit pas conforme. Il faut donc impérativement qu'en amont, votre tableau électrique soit contrôlé afin que, dans une telle situation, l'installation disjoncte au tableau (présence de disjoncteurs 30mA, etc). Un conseil : transmettez, s'il existe, votre diagnostic électrique à votre électricien le jour de sa visite.

Nous comptons sur votre bienveillance et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Syndic